

LES DEUX ALPES | Le 13 janvier, une avalanche sur une piste fermée de la station avait causé la mort de trois personnes dont deux mineurs

Questions autour d'un drame

Si la responsabilité de l'enseignant qui accompagnait le groupe d'élèves comme celle du groupe de skieurs qui aurait déclenché l'avalanche sont les premières pistes suivies par la justice, qu'en est-il du droit et de l'obligation de moyens de la station ? Éléments de réponse avec des spécialistes.

1 Une piste fermée est-elle hors-piste ?

Jamais ouverte de la saison, la piste « était toujours considérée comme une pente vierge, donc hors-piste », précisait l'ancien directeur de l'Alpe d'Huez, Christian Reverbel (*Le Figaro* du 14 janvier). Pourtant, commente Marcel Pérès, auteur du livre référence "Droit et responsabilité en montagne", « on peut aussi parler de "piste de fait" quand on sait qu'il y avait de nombreuses traces de skieurs. S'il devait être établi que l'on pouvait contourner le filet, de bonne comme de mauvaise foi, il convient dans ce cas d'ambiguïté de mettre les moyens là où ils s'imposent. Pour moi, la responsabilité de la station, je le crains, pourrait être en partie engagée. » « Le procureur de la République lui-même a dit que des centaines de personnes avaient emprunté cette piste en franchissant les filets dans les jours qui ont précédé. C'est bien la démonstration que les systèmes de sécurité mis en place n'étaient pas efficaces », relève M^e Édouard Bourgin, avocat au barreau de Grenoble. Et il ajoute sur la notion de "hors-piste" : « Parler de hors-piste ici n'a aucun sens ! Il s'agit d'une piste mal fermée ou insuffisamment dotée de panneaux d'information sur les télésièges y menant et sur son dispositif de protection ».



Deux semaines après l'avalanche, la piste de Bellecombe est toujours fermée sur le plan des pistes (en bas à dr.) et par un filet au départ de ladite piste (ci-dessus). Ces photos prises cette semaine montrent que la piste reste empruntée par des skieurs (ci-dessous) alors que les traces de l'avalanche sont encore présentes sur le terrain comme dans les mémoires. Photos Le DL

2 Quand le droit s'applique

Selon M^e Bourgin, « le droit s'applique sur les pistes de ski. Et en particulier le droit de la consommation. La contrepartie de ce business de l'or blanc, c'est que le client a droit à une sécurité minimale. Ce seuil a été défini par une norme qui a été rédigée il y a des années par les professionnels de la montagne eux-mêmes et cette norme impose notamment des règles de balisage, de sécurisation et d'information. Si le risque avalanche/plaques à vent n'était pas clairement identifié et affiché (NDLR : ce que dira, ou pas, l'enquête), on ne peut pas dire que tout a été fait dans les règles de l'art ».

3 Une jurisprudence abondante

« Dire "la piste est fermée, il y a une jurisprudence, les gens engagent leur responsabilité", ce n'est pas tout à fait vrai. En droit public administratif, il y a une jurisprudence abondante consolidée quand les équipements de sécurité ne sont pas bien implantés, arrimés, bien visibles, évidents et suffisants », explique Marcel Pérès. Et de poursuivre : « Sans préjuger aucunement des suites

judiciaires, je pense que la décision judiciaire fera jurisprudence. La question de la spécificité de la nature juridique des pistes de ski se pose plus que jamais, des normes Afnor n'ayant qu'une portée limitée, alors que de véritables règles s'imposent à mon sens même si elles ne doivent pas être draconiennes ».

4 Peut-on mettre des pisteurs au sommet d'une piste fermée ?

Cette semaine encore, les skieurs continuaient d'évoluer sur cette piste, toujours fermée. Pourquoi ne pas y mettre de pisteur ? Dans son avis d'octobre 2006, la commission de la sécurité des consommateurs relève (et regrette) qu'« en France, les pisteurs secouristes n'exercent aucune mission de conseil de sécurité aux pratiquants du ski de piste, ni de prévention des comportements "à risques", contrairement aux États-Unis ». « C'est aussi le rôle des pisteurs secouristes que d'y aller de temps en temps, certes pas systématiquement » préconise M. Pérès. M^e Bourgin poursuit : « Les pisteurs sont là pour ça. Quand il y a trop de vent, on



est capable de fermer un télésiège parce qu'il y a un danger... Aujourd'hui, la loi dit que quand il y a un risque, on ferme la piste et on affiche la nature du risque. La mesure de sécurité prise lors de l'accident a démontré son inefficacité (par les centaines de passages avant l'accident), il fallait donc la parfaire, ou fermer la ou les remontées permettant d'accéder à cette piste ».

Jean-Benoît VIGNY, avec Fabrice MARGAILLAN

L'INFO EN +

L'AVALANCHE EN BREF

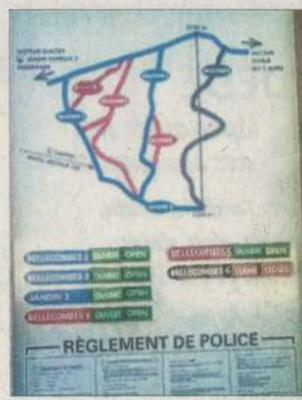
Le 13 janvier vers 15 h 45, un groupe de dix élèves du collège-lycée Saint-Exupéry de Lyon et leur professeur s'étaient engagés sur la piste noire de Bellecombe, fermée. Une avalanche, qui s'est déclenchée à 2 800 m, a entraîné la mort de deux de ces lycéens (de 16 ans) ainsi que d'un skieur ukrainien (de 56 ans) qui se trouvait en aval à 2 400 m.

UN GROUPE IDENTIFIÉ EN AMONT

Le 14 janvier, le procureur Jean-Yves Coquillat indique que « c'est en toute connaissance de cause que le groupe s'est engagé sur cette piste ». Par ailleurs, il a été établi qu'un groupe de skieurs avait coupé la pente où s'est produite l'avalanche et un témoin qui se trouvait en face de cette pente a quant à lui certifié avoir vu un groupe d'une quinzaine de skieurs déclencher l'avalanche.

MIS EN EXAMEN

Le 16 janvier, le professeur d'éducation physique et sportive, hospitalisé à Grenoble après avoir lui-même été emporté par la coulée de neige, était mis en examen pour « homicides involontaires ».



TROIS QUESTIONS

Didier Bole
Directeur des pistes
du domaine de Bellecombe

« On se pose une question comment mieux faire passer le message de prévention »

→ Pourquoi ne pas fermer une remontée mécanique dessert une piste à risque, quand bien même elle est fermée ?

« La remontée mécanique est structurante pour qui utilisent le domaine. Nous ne sommes pas des pistes accessibles des gens qui ont acheté un consommateur du ski. On ne peut pas non plus avoir des appareils comme le Jandri sous prétexte qu'il dessert serait fermée. Tout est très réglementé, nous apportons l'information. Par ailleurs, le fait de fermer une piste n'est pas interdit en France. »

→ Pourquoi ne pas poster des pisteurs secouristes sur une piste fermée ? Et pourquoi ne pas mentionner le risque d'avalanche ?

« Physiquement, il est déjà impossible d'intervenir sur des points d'accès avec des pisteurs qui sont déjà en piste. Quand une piste est fermée, elle est fermée par un panneau "risque d'avalanche" ? On n'a pas de panneau en la matière mais le fait est qu'en hors-piste, le risque d'avalanche existe toujours. On ferme une piste pour des raisons variables (cailloux, risque d'avalanche, jours valables, on a des pros qui ont l'expertise pour le décider. Nous avons agi dans les règles, nous est imposé et, si nous n'avons pas changé de règles depuis, la vigilance est évidemment accrue. »

→ Comment faire passer le message aux imprudents ?

« C'est notre seule question aujourd'hui pour que les imprudents ne soient pas pris à la rigolade alors qu'ils se disent, "il y a une trace, j'y vais". Nous sommes dans un cadre législatif préventif et pas répressif et l'objectif est plus convaincant encore sur la prévention. On pourrait plus travailler en collaboration avec la police nationale, avec des kits de formation par exemple pour les familles touchées dans leur chair, c'est important pour nous et nous avons mis en place des ateliers de cellule de soutien psychologique pour les familles (exposées à ce drame). Nous sommes dans une culture de transgression et certains comportements qu'on trouve dans d'autres conduites, addictives, sont aussi à surveiller. Est-ce qu'ils n'ont pas conscience du danger ? Justement le danger qui pimente l'expérience est la question. »

La promotion des stations de ski par des images de poudreuse et de hors-piste est-elle une incitation implicite à la prise de risques sur des secteurs dangereux ?

De nombreux dépliants ou sites Internet (mais peu aux 2 Alpes) offrent une image archétypale des sommets alpins. En règle générale, la montagne est systématiquement bercée d'un soleil généreux et le terrain de jeu plein d'une poudreuse vierge et alléchante. De quoi susciter l'interrogation d'acteurs de la montagne, comme Olivier Moret, auteur de "Avalanches, comment réduire le risque" (coécrit avec Philippe Descamps, à paraître fin janvier aux éditions Guérin/Paulsen) : « Je trouve assez malhonnête et schizophrène de baser sa communication sur du hors-piste et de la poudreuse et, quand un accident survient sur une piste certes fermée mais accessible par gravité, de s'affranchir de toute responsabilité ». Et de poursuivre : « Il y a une

réactions un peu légères, il faut être cohérent ». Marcel Pérès, auteur de "Droit et responsabilité en montagne", renchérit : « On utilise à l'envi ce type d'images attractantes où ceux qui pratiquent très peu le ski sont tentés par ce message en filigrane ».

Gilles Vanheule : « Nous avons enlevé ces images de notre communication depuis longtemps »

Aux 2 Alpes, le directeur de l'office de tourisme Gilles Vanheule a pourtant une tout autre lecture : « Il y a longtemps que nous avons enlevé ces images de notre communication. On sait d'autant mieux que ces images de poudreuse ne sont pas vendeuses, que nous avons tous les mêmes. Depuis 2009, aux 2 Alpes, nous

avons travaillé à travers les sessions "freerespect" chaque mardi qui proposent d'aborder les thèmes de la neige, de sa trajectoire à skis, des avalanches, avec un guide ».

Olivier Moret enfonce malgré tout le clou sur le rôle des stations : « Nous avons proposé, à l'invitation du ministre Thierry Braillard suite à l'accident de Ceillac (5 morts en ski de randonnée en janvier 2015) que les cartes IGN puissent signaler les pentes à 30, 35 et 40°. Or, nous avons appris cet automne que deux organismes l'ont refusé : le syndicat national des moniteurs du ski français et l'association nationale des maires de stations de montagne. Ça montre qu'une partie des stations et des institutions ne sont pas à la hauteur de leur responsabilité ».



Les 2 Alpes mettent en place chaque mardi une session d'initiation au ski de fond et d'information sur la neige et les avalanches avec un guide et un moniteur.

TÉMOIGNAGE



François Bouchard
Responsable des pistes
"sport et montagne"
de Grenoble
de Manager

« Il est normal qu'une station se montre image et, à mon sens, ce n'est pas un problème. La promesse du ski est une promesse d'imagination, de liberté au sens général du terme, je ne suis absolument pas comme un message d'information skier dans de la poudreuse. Cessons l'assistance sortant du cadre prennent leurs responsabilités domaine skiable, je suis responsable de mon rôle, il n'y a pas de dissonance avec une station qui répond d'une photo. Ce sont là plus des aspects juridiques et sociologiques d'individus qui réclament la liberté et qui l'élimineraient quand ça ne leur convient plus ? C'est un problème de société. Faire une image n'est pas incompatible avec le respect de la discipline. Mais il y a une vraie réflexion à mener, notamment sur la gratuité des secours de ces risques. Actuellement, on a toujours